

Dispositifs émettant des radiations—Loi

au départ. L'idée est de protéger les gens. Des dossiers ont été établis contre les terminaux vidéo. Certains soutiennent qu'ils sont dangereux pour les femmes enceintes. Cela n'a pas été prouvé, mais je pense qu'il faut étudier les effets qu'ils peuvent avoir sur les gens.

Pour ma part, j'utilise un ordinateur. Je trouve très fatigant pour la vue d'utiliser cet ordinateur pendant plus de 45 minutes ou une heure à la fois. Il doit y avoir un effet caché que nous ne connaissons pas et dont il faut s'occuper. J'estime également qu'il doit avoir un effet adverse sur les enfants et qu'il n'est certainement pas bon pour eux de regarder la télévision. Peut-être pourrait-on se pencher là-dessus. Plus précisément, nous devrions nous borner aux appareils électroniques. Il faudrait que ces appareils soient surveillés et contrôlés à fond. Je suis d'accord pour exiger, en ce qui les concerne, des labels d'agrément et un contrôle complet par des analystes, comme cela est prévu au projet de loi. Voilà ce dont le projet de loi doit s'occuper. Mais pas des plaintes de certaines personnes qui ne sont pas directement touchées. Ceux qui en ont contre le bruit, ce sont des personnes bien intentionnées que cela ne regarde pas. Si on débranche les machines, le bruit s'arrête, mais les gens devront cesser de travailler, ce que nous ne pouvons nous permettre par les temps qui courent. Par conséquent, je crois important de parler non plus de bruit industriel, mais plus précisément du «bruit résultant de la nouvelle technologie électronique».

● (1540)

La portée de ce projet de loi pourrait également s'étendre à un autre domaine. On pourrait interdire de pousser le son des chaînes stéréo au-delà d'un certain niveau. J'estime que ce serait empiéter sur les droits des citoyens. J'avoue que, parfois, je serais ravi s'il était interdit de faire jouer la musique trop fort. Comme j'ai élevé plusieurs enfants, je connais bien le problème. Je crains que leur acuité auditive n'en souffre. Mais je ne crois pas que nous puissions ou même que nous devrions réglementer ce genre de bruit.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devons veiller à ce que ce projet de loi n'empiète pas sur le champ de compétence des commissions des accidents du travail des diverses provinces sur le plan de la santé au travail. Ce domaine est sous la juridiction du ministre du Travail de chaque province. Nous devons veiller à ne pas outrepasser notre champ de compétence.

En ce qui concerne l'importation de dispositifs émettant des radiations, je crois que les normes relatives à ces produits revêtent énormément d'importance. Un grand nombre de pays nouvellement industrialisés produisent ce genre de dispositif selon des normes peut-être inférieures à celles que nous exigeons ou auxquelles nous sommes habitués. Quand nous importons des marchandises au Canada, nous devons nous assurer qu'elles ne constituent pas un danger pour la population. Les dispositifs émettant des radiations ne présentent aucun danger à la condition de respecter les normes de sécurité. Avant de les mettre sur le marché ou d'autoriser leur vente, nous devons toutefois veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'essais poussés afin de ne pas nous retrouver avec des problèmes de santé dans dix ans.

L'étiquetage et l'emballage sont également très importants. Je remarque que certains des règlements antérieurs prévoyaient des panneaux. Cela manque toutefois de précision. Il faut émettre des avertissements. Par exemple, je ne suis pas très sûr des fours à micro-ondes. Personne ne m'a encore convaincu totalement qu'ils n'émettent pas quelque rayonnement. Je m'inquiète des enfants qui sont à la maison et ont accès au four à micro-ondes pendant que leurs parents sont au travail. Je ne pense pas que nous ayons envisagé toutes les ramifications concernant les dangers de l'utilisation de ces appareils. J'aimerais qu'il y ait des mécanismes de défense, de sorte que notre santé n'ait pas à en souffrir à l'avenir. Si nous nous assurons que ces appareils ne produiront pas de maladies, cela aura un effet direct sur le coût des soins.

Je suis d'accord avec certaines parties de ce projet de loi. J'admets qu'il doit y avoir des vérifications de sécurité. Toutefois, dans ce domaine où il y a eu une prolifération de nouveaux appareils au cours des dernières années, nous devons être très prudents pour que les analyses soient complètes et un article devrait être ajouté pour définir l'analyste comme une personne désignée par le ministre en vertu de la loi. Je ne pense pas que cela soit dit clairement quelque part. J'estime que l'analyste doit être quelqu'un ayant compétence dans le domaine. Nous ne pouvons pas nommer un ami ou une relation qui ferait l'affaire. Nous devrions peut-être discuter de cela avec les provinces. Peut-être ont-elles déjà de telles personnes dans leurs associations de sécurité.

J'aimerais parler des fabricants pendant un moment. Malheureusement, nous ne produisons pas beaucoup de matériel électronique dans notre pays. Il est surtout importé. Nous avons perdu ce secteur parce que nous n'avons pas réagi aussi vite que les Japonais. Nous devons nous assurer de l'identité du fabricant, de la réglementation dans le pays où on fabrique l'appareil et de savoir si dans le pays d'origine on applique les mêmes normes. De même il devrait être conforme aux normes des États-Unis qui ont été publiées avant les nôtres.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire à ce sujet, mais je m'en abstiendrai car je tiens à ce que le projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui et je crois savoir que deux députés doivent encore prendre la parole. J'ajouterai cependant que nous devons être prudents et nous borner à traiter des dispositifs émetteurs de rayonnements sans élargir le cadre du projet de loi. Il s'agit d'un domaine très spécifique. Nous ne devons pas nous laisser distraire par d'autres choses, car alors le projet de loi perdra de son efficacité.

Cela dit, je remercie la Chambre de m'avoir écouté et espère poursuivre la discussion à ce sujet au comité.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ce projet de loi modifiant la loi sur les dispositifs émettant des radiations est une mesure qu'il nous faut adopter, que ce soit dans son libellé actuel ou après modification. Il ne propose rien de neuf mais constitue une simple remise à jour supplémentaire, en vue de rattraper le progrès réalisé dans l'industrie.

Je vais aborder deux sujets précis avant de parler du projet de loi en termes généraux. Il s'agit des ondes sonores et des écrans vidéo, à propos de quoi je tiens à dire qu'il faudrait traiter cette question plus en profondeur et en la plaçant dans un contexte élargi.